

L'ÉCHO DES ÎLES

OUESSANT - MOLÈNE - SEIN - GLÉNAN - GROIX - BELLE-ÎLE - HOUAT - HOEDIC - ÎLE-AUX-MOINES - ARZ - YEU - AIX

Thoniers islais

On va finir par nous faire regretter d'aimer les dauphins

Le sort de nos pêcheurs de germon est dans les mains de M. Paleokrassas, le Commissaire Grec à la Pêche, chargé de présenter la position de la Commission Européenne, au Conseil des Ministres du 12 avril.

La Commission, de reculs en rejets, a repoussé jusqu'à l'extrême limite l'examen du dossier et a pris la décision de ne rien décider en commun et de s'en remettre au commissaire grec.

Celui-ci tiraillé entre les espagnols et les écologistes d'une part, et les français d'autre part, semble favorable au renouvellement de la dérogation permettant d'utiliser 5 km de filets pour les bateaux en ayant bénéficié précédemment. Cette dérogation concernerait l'année 94 ; elle serait accompagnée de mesures de contrôles supplémentaires et de la création d'un quota de thon.

La suite qui paraît inéluctable sera la suppression progressive de tous les filets dérivants sur quatre ans. Ce qui signifie pour l'île d'Yeu, l'obligation d'une reconversion totale de sa flottille de pêche au large (certains patrons envisagent de se lancer dans la pêche pélagique).

Après le 12 avril, le Parlement de Strasbourg aura également à se prononcer sur cette question.

Il est bien évident que même s'ils ont le feu vert, les fileyeurs auront peu de temps pour préparer leur campagne 94. On connaît les coûts d'investissements pour une telle pêche (environ 800 000 F) et la période de pêche va de fin mai à octobre ; demeurer dans cette incertitude risque de faire réagir durement nos marins.

Les lecteurs de L'Écho des Îles connaissent les adversaires du filet dérivant : les écologistes (ceux de Greenpeace sont les plus virulents, alors que ceux de Robin des Bois défendent la thèse des martins), les espagnols et la majorité des membres de la Commission Européenne. Leur obsession : la protection, des dauphins pour les écologistes, de leur technique de pêche à la ligne pour les espagnols.

Pourtant les études réalisées par Ifremer depuis plusieurs saisons ont donné des résultats étonnants : les prises de dauphins ne dépassent pas 0,7 à 1,6 % de la totalité des prises.

De nombreux scientifiques sont pourtant favorables à la pêche au filet, ainsi Martin Hall, spécialiste de l'écologie marine, déclare : *Les problèmes rencontrés avec les écologistes dans la pêche au thon viennent de l'introduction de valeurs morales qui place les dauphins au même niveau que les humains.* Loïc Antoine d'Ifremer hors dérogation, la longueur de filet actuellement autorisée (2,5 km) n'est pas compatible avec une activité rentable. La disparition de cette activité ne se justifie probablement pas, ni au plan de la ressource, ni au plan de l'environnement. La situation actuelle est largement dépendante de pressions qui ont d'autres justifications que de véritable écologie scientifique.

Quant aux marins Ialais, ils considèrent qu'il est nécessaire de mettre à l'eau 1 km de filet par homme embarqué. Ils restent dans l'angoisse et sont excédés d'être trimbalés d'une non-décision à une autre, et sont bien décidés à réaliser leur campagne de thon 94 coûte que coûte. G.B.

BELLE-ÎLE Nouveau bateau opérationnel en 1996

Les liaisons maritimes Belle-Île/Quiberon

Le Département a de nouveau reconduit pour six ans, la *Morbithannaise de Navigation* dans ses fonctions de gérance des liaisons maritimes de Groix, Houat, Hoedic, Belle-Île, Lorient. Par contre elle devra compter avec la concurrence de *Naviland* qui a la concession des vedettes de promenade *Navix* sur le golfe.

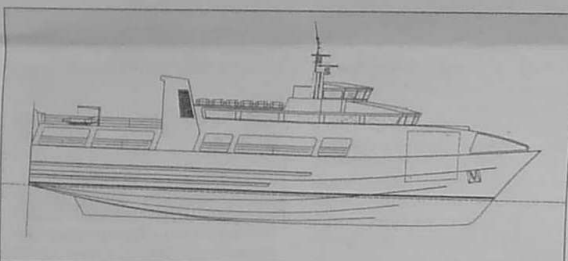
La liaison de saison Port-Navalo/Belle-Île n'existera plus en 1994. Par contre, les navettes du *Gourinis* entre Sauzon et Lorient seront augmentées.

Le nouveau bâtiment ne sera en service qu'en 1996, alors qu'il était initialement prévu pour la saison 1995. Pierre Bourric, directeur des services techniques du département fait part

des problèmes d'accès qui n'étaient pas encore réglés risqueraient de limiter la capacité de ce nouveau bateau. Celui-ci devra charger par l'arrière à Quiberon et par le côté à Belle-Île. D'une capacité de quatre cents passagers, trente-cinq véhicules et cinq poids lourds, il ne devra pas dépasser cinquante mètres de long, pour les manœuvres au Palais et à Quiberon.

Courant avril, le département lancera un appel d'offres pour le choix du cabinet d'architecture.

Par ailleurs, aucune décision n'a été encore retenue pour la vedette rapide (uniquement passagers). Ce catamaran devait être mis en service également en été 96.



Profil du nouveau bateau

MOLÈNE La mer a repris ses quartiers d'hiver

La dépression a creusé l'océan faisant surgir du fond de l'horizon, des montagnes aux crêtes enneigées, se déplaçant à vitesse grand V et se brisant comme du cristal, en mille éclats sur les rochers, étourdis par tant de violence après un hiver relativement calme.

Pas question en cette semaine de mars de vouloir taquiner le poisson tout au bout de la digue de Notre-Dame du Bon Retour, les vagues avaient conquis le territoire.

Impossible de larguer les amarres sans prendre un risque. La mer était reine avec la dépression et comme tous les souverains faisant fi des barages et foi de sa propre loi du plus fort, elle a même pénétré par effraction sur le territoire voisin. Ainsi le terre-plein du port a-t-il reçu de larges jets de galets. L'*Enez Eussa III*, dans toute sa grandeur a défilé les rouleaux, a effectué un parcours sans faute en un slalom géant impeccable ; il a dû battre

retraite devant Molène, et se diriger tout droit sur Ouessant. Les passagers molénais ont ainsi fait une traversée un peu plus longue qu'à l'ordinaire avec un aller-retour sur Ouessant : gratuit mais obligatoire.

Ce vendredi matin la mer n'a pas baissé les bras et la rotation a été reportée à 13h30 -départ de Brest- pour accoster en douceur et sans problème avec la marée sur Molène.

Le canot de sauvetage n'a pas plié devant l'écume et est sorti ce vendredi pour accompagner un instant le vainqueur du "Tour du monde en 80 jours" - Trophée Jules Verne *Enza New Zealand*. Peter Blake arrivera donc le 1^{er} avril à Brest. Là c'est vraiment un gros poisson pour les Brestoises.

Les giboulées de mars tombent en avril, il semblerait que les éléments comme les gens d'ailleurs ont des sautes d'humeur et arrivent toujours sans prévenir trop à l'avance, juste de quoi vous permettre de vous mettre à l'abri.

HOUAT Congrès "Îlotels"



Effervescence le vendredi 25 mars au Restaurant des Îles fraîchement repeint ; le groupement des Hôtelières des Îles du Ponant "Îlotels", sous la présidence de Mme Anne-Marie Hubert de Groix, y tenait son assemblée de printemps.

Suite de l'article en page 10

SEIN

Tempête - Pas d'Enez-Sun L'hélicoptère débarque le pain, le courrier et même un prêtre

Jeu

Tempête - Pas d'Enez-Sun : il a chassé d'environ une cinquantaine de mètres sur son coffre à Sainte-Evette ; des plongeurs ont dû effectuer des investigations sous sa ligne de flottaison pour vérifier l'état des hélices, des stabilisateurs et du propulseur d'étrave. Dans la soirée, des cumulo-nimbus en forme de cloches s'éloignaient vers le sud ; il est vrai que nous sommes le jeudi saint.

Un peu avant vingt-deux heures, une énorme lame remonte la digue du Men Brial sur toute sa longueur, brise en menus morceaux la vitre qui protégeait l'entrée de l'abri-bus (derrière laquelle s'étaient réfugiés deux spectateurs : l'un d'eux aura la main pigmentée d'éclats), enfonce deux portes de la crêperie, poursuit sa course jusque chez Vincent à hauteur des fenêtres du rez-de-chaussée, et traîne comme fétus de paille un container de l'*Enez-Sun* et de gros galets jusqu'à l'entrée du jardin de Gwenola. Sur son passage, elle défonce la porte du cabanon qui abrite les appareils de distribution et de contrôle des cuves de gas-oil de Roger Bernard, provoquant un court-circuit qui produit un début d'incendie au tableau électrique.

Vendredi

Même punition, même motif : pas de bateau en raison du mauvais temps persistant. Sable, goémon et galets sur le quai du Nomeur, comme si des joueurs négligents n'avaient pas ramassé leurs palets. Le Kourir

jou et la route du phare sont également encombrés de galets. Au Pourdever des pans de "falaise" se sont écroulés, donnant en certains endroits un aspect de dangereuses anfractuosités à l'assise du mince sentier qui longe la grève d'un bord et le cimetière de l'autre.

Dans l'après-midi, un hélicoptère nous débarque le pain, le courrier, et même un prêtre : même raccourcis, les cérémonies de la semaine sainte vont pouvoir se terminer normalement.

Suite de la semaine p. 12

AIX

Concours - Le Pays Rochefortais

Lire en page 4

BELLE-ÎLE

Les noms des rues de Kervi

Construire à Belle-Île

Lire en pages 6 et 7

GLÉNAN

Eole houscule l'E.S.O.P.

Lire en page 10

HOEDIC

Giboulées - Les Pro Feet Roll

Lire en page 8

ÎLE-AUX-MOINES

Bertrand Pacé

Lire en page 5

OUESSANT

Les fées ouessantines

Lire en page 11

YEU

Conseil municipal - Bal costumé

Lire en pages 2 et 3

VOILE

Trophée Jules Verne

Lire en page 5

ÎLE D'YEU

CARNET PRATIQUE

Mardi, tel. 51 58 37 60
R.P. 14 - 18, quai de la mairie
Fax: 51 58 79 60
DRESDRE: tel. 51 58 37 77
Gardiennage: 17

OPERA DE TROUSSEAU: 51 58 22 28
Philo du maréchal

NATURE FM 97.9 MHz
Télévision: 51 58 38 21
ARRIVAGES MARITIMES: 51 59 46 60

COR POSTAL: 85350
Équipement

PIERRE BERTRAND et SYBILLE BOYER
Tel. 51 58 35 44

MARÉES

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Plages de marée

Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 31 mars. Le conseil municipal a voté le budget 94 par onze voix contre six. Le rachat de la résidence Calypso (exclure) représente à elle seule 30% des dépenses d'investissement.

Le budget principal, la section d'investissement est évaluée à 34 602 000 F soit 57,35% des dépenses et la section de fonctionnement estimées à 25 760 000 F soit 42,7%.

Dépenses investissement

Frais d'étude: 767 000 F

Etude sur les circulations: 280 000 F et étude sur le tourisme: 200 000 F

Participation à des travaux: 2 210 000 F

Remboursement du capital des prêts: 2 250 000 F

Acquisition biens meubles et immeubles: 1 230 000 F

Rachat de la résidence Calypso (exclure): 12 200 000 F

Acquisition de l'usine Spay: 1 250 000 F sans la cour

Travaux et immobilisation en cours: 1 645 000 F

Carrière des pompiers: 4 000 000 F - Centre administratif: 800 000 F - Centre culturel: 100 000 F - Zone artisanale: 995 000 F - Casernes des pompiers: 1 500 000 F - Environnement: 1 000 000 F

Recettes investissement: soit un total de 34 602 000 F

Subventions: 1 566 000 F - Embarements: 23 248 000 F - Autres: 1 658 000 F

Pour la section fonctionnement: le budget global est de 25 760 000 F

Le budget global est de 25 760 000 F

Cette année aucune augmentation des taxes communales, les bases augmentent de 3% mais ces évolutions sont liées par la loi de finances.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Urbanisme: zone artisanale

Sur cette zone de 88 000 m², la commune a la maîtrise foncière de 38% de la surface totale. Pour permettre d'équiper la première tranchée sur les cinq prévues qui couvre 12 000 m², le conseil autorise le maire à engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir.

Particulier communal

Transformation de postes

Suivi au concours sur titres organisé par le centre de gestion et l'avancement au grade et le conseil modifie certaines postes techniques.

Tarifs municipaux 1994

Le conseil approuve l'augmentation des différents tarifs municipaux de 3 à 5 %.

Cabines d'écarts - jusqu'à 4,50 m - le m² 42 F au plus 74 F

Bois - pris sur place le stère 315 F - Bois mort le m³ 116 F

Concession cinématographique - 15 ans le m² 252 F - 30 ans le m² 441 F

Camping - enfant moins de 7 ans: 2,70 F - Adulte: 7,20 F - emplacement: 10,80 F - véhicule: 10,80 F - moto: 3,80 F - caravane: 21,45 F - chien: 3,80 F - caravane ou corps multipleur: 7,20 F par mois - 213 F

Touristes - chèque abandonné par jour: 158 F

Népolites - 1 place: 855 F - 2 places: 1 135 F - 3 places: 1 442 F - 1 place enfant: 427 F

Location canoës entres privées - par personne 8 F par nuit

Terrasses de café - calcul au m²: de 0 à 10 m²: 68 F de 11 à 20 m²: 84 F de 21 à 30 m²: 101 F - plus de 50 m²: 126 F

Emplois/mérite de mer - **Jeûne 5 m/1 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 10 m/2 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 15 m/3 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 20 m/4 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 25 m/5 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 30 m/6 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 35 m/7 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 40 m/8 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 45 m/9 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 50 m/10 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 55 m/11 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 60 m/12 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 65 m/13 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 70 m/14 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 75 m/15 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 80 m/16 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 85 m/17 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 90 m/18 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 95 m/19 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 100 m/20 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 105 m/21 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 110 m/22 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 115 m/23 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 120 m/24 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 125 m/25 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 130 m/26 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 135 m/27 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 140 m/28 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 145 m/29 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 150 m/30 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 155 m/31 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 160 m/32 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 165 m/33 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 170 m/34 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 175 m/35 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 180 m/36 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 185 m/37 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 190 m/38 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 195 m/39 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 200 m/40 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 205 m/41 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 210 m/42 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 215 m/43 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 220 m/44 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 225 m/45 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 230 m/46 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 235 m/47 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 240 m/48 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 245 m/49 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 250 m/50 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 255 m/51 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 260 m/52 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 265 m/53 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 270 m/54 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 275 m/55 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 280 m/56 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 285 m/57 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 290 m/58 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 295 m/59 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 300 m/60 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 305 m/61 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 310 m/62 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 315 m/63 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 320 m/64 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 325 m/65 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 330 m/66 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 335 m/67 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 340 m/68 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 345 m/69 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 350 m/70 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 355 m/71 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 360 m/72 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 365 m/73 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 370 m/74 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 375 m/75 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 380 m/76 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 385 m/77 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 390 m/78 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 395 m/79 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 400 m/80 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 405 m/81 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 410 m/82 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 415 m/83 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 420 m/84 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 425 m/85 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 430 m/86 t/annee**: 3 360 F - **Jeûne 435 m**

BELLE-ÎLE

Des noms de rues pour Kervilahouen

L'administration des P.T.T. avait plus tôt facturé devant distribuer le courrier aux résidents dont les noms...



Maison où séjourna Claude Monet

Hendaye en 1922. Il influence le style impressionniste, certains lui ont en dépit de cela, mélangé à ses récits l'imagination et le réalisme...

mentalement poussé. Une de ses sonnettes fut jouée au Goulphar en 1918. Des souvenirs de ce maître sont visibles au musée de la cité...

La rue de la Plage sera la rue Augustin Fresnel (1758-1827). Physicien qui se consacra à la science de l'optique...

La rue de la Plage sera la rue Augustin Fresnel (1758-1827). Physicien qui se consacra à la science de l'optique...

La rue de la Plage sera la rue Augustin Fresnel (1758-1827). Physicien qui se consacra à la science de l'optique...

La rue de la Plage sera la rue Augustin Fresnel (1758-1827). Physicien qui se consacra à la science de l'optique...

La rue de la Plage sera la rue Augustin Fresnel (1758-1827). Physicien qui se consacra à la science de l'optique...

La rue de la Plage sera la rue Augustin Fresnel (1758-1827). Physicien qui se consacra à la science de l'optique...

La rue de la Plage sera la rue Augustin Fresnel (1758-1827). Physicien qui se consacra à la science de l'optique...

La rue de la Plage sera la rue Augustin Fresnel (1758-1827). Physicien qui se consacra à la science de l'optique...

La rue de la Plage sera la rue Augustin Fresnel (1758-1827). Physicien qui se consacra à la science de l'optique...

La rue de la Plage sera la rue Augustin Fresnel (1758-1827). Physicien qui se consacra à la science de l'optique...

BELLE-ÎLE

Comment construire à Belle-Île

L'architecte du CAUF (conseil agricole et urbain de l'environnement) M. Jobery va remettre en matière de l'Palais une étude sur la remise en état du site de Haute-Boulogne...



constructions se groupaient en villages (cinq à dix maisons non loin d'une fontaine et d'un puits). Chaque village possédait une aire à battre et un puits en commun...

Avant le XIXe siècle, les constructions se groupaient en villages (cinq à dix maisons non loin d'une fontaine et d'un puits). Chaque village possédait une aire à battre et un puits en commun...

Avant le XIXe siècle, les constructions se groupaient en villages (cinq à dix maisons non loin d'une fontaine et d'un puits). Chaque village possédait une aire à battre et un puits en commun...

Avant le XIXe siècle, les constructions se groupaient en villages (cinq à dix maisons non loin d'une fontaine et d'un puits). Chaque village possédait une aire à battre et un puits en commun...

Avant le XIXe siècle, les constructions se groupaient en villages (cinq à dix maisons non loin d'une fontaine et d'un puits). Chaque village possédait une aire à battre et un puits en commun...

Avant le XIXe siècle, les constructions se groupaient en villages (cinq à dix maisons non loin d'une fontaine et d'un puits). Chaque village possédait une aire à battre et un puits en commun...

Avant le XIXe siècle, les constructions se groupaient en villages (cinq à dix maisons non loin d'une fontaine et d'un puits). Chaque village possédait une aire à battre et un puits en commun...

Avant le XIXe siècle, les constructions se groupaient en villages (cinq à dix maisons non loin d'une fontaine et d'un puits). Chaque village possédait une aire à battre et un puits en commun...

Avant le XIXe siècle, les constructions se groupaient en villages (cinq à dix maisons non loin d'une fontaine et d'un puits). Chaque village possédait une aire à battre et un puits en commun...

Avant le XIXe siècle, les constructions se groupaient en villages (cinq à dix maisons non loin d'une fontaine et d'un puits). Chaque village possédait une aire à battre et un puits en commun...

Avant le XIXe siècle, les constructions se groupaient en villages (cinq à dix maisons non loin d'une fontaine et d'un puits). Chaque village possédait une aire à battre et un puits en commun...

Avant le XIXe siècle, les constructions se groupaient en villages (cinq à dix maisons non loin d'une fontaine et d'un puits). Chaque village possédait une aire à battre et un puits en commun...

Viens voir le carnaval d'antan qui est revenu



Le dernier samedi de mars s'est terminé en beauté par les festivités du carnaval. Les habitants de toute l'île s'étaient donné rendez-vous...

Des rités, des couleurs, des pieds de nez à l'honneur, des grimaces aux bromismes, de l'esthétique aussi, venue du pays des pyramides. Le char et le charme de Cléopâtre et de ses danseuses sorties droit d'un livre de Christian Jacq...

Le carnaval a le privilège de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête. Pas de jury pour désigner le meilleur prix, sans mépris, qui est le plus méritant dans le char, la beauté, l'originalité, l'humour ?

Le carnaval a le privilège de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête. Pas de jury pour désigner le meilleur prix, sans mépris, qui est le plus méritant dans le char, la beauté, l'originalité, l'humour ?

Le carnaval a le privilège de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête. Pas de jury pour désigner le meilleur prix, sans mépris, qui est le plus méritant dans le char, la beauté, l'originalité, l'humour ?

Le carnaval a le privilège de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête. Pas de jury pour désigner le meilleur prix, sans mépris, qui est le plus méritant dans le char, la beauté, l'originalité, l'humour ?

Le carnaval a le privilège de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête. Pas de jury pour désigner le meilleur prix, sans mépris, qui est le plus méritant dans le char, la beauté, l'originalité, l'humour ?

Le carnaval a le privilège de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête. Pas de jury pour désigner le meilleur prix, sans mépris, qui est le plus méritant dans le char, la beauté, l'originalité, l'humour ?

Le carnaval a le privilège de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête. Pas de jury pour désigner le meilleur prix, sans mépris, qui est le plus méritant dans le char, la beauté, l'originalité, l'humour ?

Le carnaval a le privilège de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête. Pas de jury pour désigner le meilleur prix, sans mépris, qui est le plus méritant dans le char, la beauté, l'originalité, l'humour ?

Le carnaval a le privilège de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête. Pas de jury pour désigner le meilleur prix, sans mépris, qui est le plus méritant dans le char, la beauté, l'originalité, l'humour ?

Le carnaval a le privilège de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête. Pas de jury pour désigner le meilleur prix, sans mépris, qui est le plus méritant dans le char, la beauté, l'originalité, l'humour ?

Le carnaval a le privilège de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête. Pas de jury pour désigner le meilleur prix, sans mépris, qui est le plus méritant dans le char, la beauté, l'originalité, l'humour ?

LE PALAIS - BELLE-ÎLE

Mairie : tél. 97 31 80 16. Ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h45 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h.

MAREES

Table with columns for dates and times of high and low tides for various months.

COURRIERS

Table with columns for destinations (Paris, Nantes, etc.) and departure times for various dates.

LOCUMARIA

Mardi : tél. 97 31 70 92. Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

SAUZION

Mardi : tél. 97 31 62 79. Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

BANGOR

Mardi : tél. 97 31 84 06. Ouverte du lundi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h.

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES

Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Abonnement à L'ÉCHO DES ÎLES. Un an : 345 F. Bulletin d'abonnement p. 12

Courrier des lecteurs

Dans un précédent article nous, par contre, leur ont été attribués au milieu du siècle dernier lors de la destruction pour la construction d'une ferme, de deux membres - Jean et Jeanne de Bancelo. Les pierres ont disparu, les noms sont restés...

Par plus d'informations sur l'histoire et le préhistoire de Belle-Île, la Société Historique de Belle-Île est née. Elle a pour but de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête...

Par plus d'informations sur l'histoire et le préhistoire de Belle-Île, la Société Historique de Belle-Île est née. Elle a pour but de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête...

Par plus d'informations sur l'histoire et le préhistoire de Belle-Île, la Société Historique de Belle-Île est née. Elle a pour but de rassembler tous les habitants sous les couleurs de la fête...

Animations mois d'avril

Dimanche 10 avril : conférence à la maison de la nature à 14h30. Les migrations. Démographie du championnat des écoles cyclistes du Morbihan.

Dimanche 17 avril : conférence publique sur l'alimentation animée par Simone Girard conseillère en nutrition à 14h à la salle omnisports de Le Palais.

Dimanche 24 avril : conférence à la maison de la nature à 20h30. Les oiseaux du littoral.

Dimanche 31 avril : conférence au club du poisson place Bigarré Normande à 19h. O.G.F.E. à l'école Sainte-Marie. Lots de l'annuelle Laïque à Le Palais.

Advertisement for 'HOTEL ATLANTIQUE' featuring a logo and contact information for the hotel located at 10 rue de la Plage, Morbihan.

ÎLE DE SEIN

CARNET PRATIQUE

MAIRIE : tél. 98 70 90 35
Fax 98 70 91 98
Ouverte du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h et
le samedi de 9h à 12h

MÉDECIN : tél. 98 70 90 20

MESSES
Dimanche (à l'église) à 11h
Semaine (à l'oratoire) à 18h

ASSOCIATION MAINTIEN À DOMICILE
Tél. 98 70 92 45

S.N.S.M. : tél. 98 89 31 31

AGENCE POSTALE : ouverture lund
di, mardi, jeudi et vendredi de
10h30 à 12h et de 14h30 à
15h30, le mercredi de 9h à
11h30.

Fermé le samedi (distribution
de courrier mais pas de
départ). Levées (jours ouvrables
sauf samedi) à 14h45

HOTELLERIE
Hôtel Les 3 Dauphins
Tél. 98 70 92 09
Chez Minette : chambres
d'hôtes - Tél. 98 70 91 14
Secrétariat mairie pour loca
tion de chambre chez l'habi
tant

RESTAURATION : hors saison tou
ristique il est prudent de se
renseigner par téléphone
A l'Iroise : Tél. 98 70 90 12
A L'Hippocampe : tél. 98 70 91 87
Chez Brigitte : tél. 98 70 91 83
Chez Annick : tél. 98 70 90 79
(ouvert toute l'année)

HABITANTS DE L'ÎLE :
un Sénéane, un Sénan

CODE POSTAL : 29990

CORRESPONDANT
Pierre Salaün : tél. 98 70 92 15

MARÉES

L'heure indiquée est l'heure légale. Les indica
tions sont marquées dans l'ordre suivant.
PLEINES MERS : heure, hauteur d'eau, coefficient.
BASSES MERS : heure, hauteur d'eau.

	PLEINES MERS	BASSES MERS
Samedi 9 avril		
matin	04h00 5,98 78	10h18 1,58
soir	16h15 6,01 82	22h31 1,54
Dimanche 10 avril		
matin	04h34 6,10 84	10h49 1,47
soir	16h47 6,12 85	23h02 1,44
Lundi 11 avril		
matin	05h05 6,15 86	11h19 1,42
soir	17h18 6,16 86	23h33 1,40
Mardi 12 avril		
matin	05h35 6,14 86	11h49 1,45
soir	17h48 6,13 85	
Mercredi 13 avril		
matin	06h05 6,06 83	00h04 1,43
soir	18h17 6,05 81	12h19 1,54
Jeudi 14 avril		
matin	06h36 5,92 78	00h35 1,52
soir	18h48 5,92 75	12h50 1,68
Vendredi 15 avril		
matin	07h08 5,73 72	01h08 1,68
soir	19h22 5,73 68	13h23 1,88
Samedi 16 avril		
matin	07h43 5,49 64	01h43 1,89
soir	19h59 5,50 59	13h59 2,12

Référence Sein. Prédications calculées par le servi
ce hydrographique et océanographique de la
marine et reproduites avec son autorisation
n° 62293

COURRIERS

Tous les jours sauf mercredi
Audiérne Ile de Sein
9h30 16h

Compagnie Maritime Penn ar Bed
Audiérne (Sainte-Evette)
Tél. 98 70 02 37 - Fax : 98 75 01 14
Ile de Sein - Tél. 98 70 90 37

Echos de la semaine

Un bistrot dans l'abri du marin

Lundi - Animation inaccoutumée dans la cour de l'ex-abri du marin : les membres du conseil municipal et leurs conjoints extirpent, désherbent, sarclent, ratissent et rangent dans la cour et sous le préau. Auparavant, toutes les pièces du musée avaient été évacuées. Le but de la manœuvre est de laisser le rez-de-chaussée complètement dégagé pour donner aux spécialistes de Jean Becker la possibilité de laisser libre cours à leur imagination créative pour l'élaboration du décor d'un bar.

Un bistrot dans l'abri du marin : on croit rêver ! Lorsque l'on connaît la mission à forte prédominance anti-alcoolique de la fondation de Jacques de Thezac, il est permis de penser que ce dernier risque de se retourner dans sa tombe et on peut s'autoriser à épiloguer sur l'évolution des mœurs. Quoique... il semblerait que déjà à l'époque, certains tournois de cartes organisés dans ces locaux se terminaient dans une ambiance semi-euphorique que le seul indice d'octane des tisanes d'eucalyptus et autres décoctions plus ou moins médicamenteuses d'herbes fleuries servies à l'occasion aurait du mal à justifier. Il n'est pas question de dénigrer qui que ce soit (de toute manière les délais de prescription sont largement dépassés) ni même de mettre en doute la bonne volonté et le dévouement des serveurs bénévoles au cours de ces soirées bachiques à base de décoctions ou infusions ; mais si vous voulez voir naître un mouc'hoard ironique sur les lèvres des anciens, parlez-leur donc du petit supplément dont un Jean Floch, par exemple, agrémentait ses bols fumants : ça marche à tous les coups !

Le Grand Monarque

Mardi - Inlassable, l'équipe qui nettoyait hier l'abri du marin s'est attaquée au Grand Monarque. Les tombereaux de détritus et de vieilleries se sont succédés au Gueuvor dont la décharge fumait encore mercredi soir de l'incinération d'articles de literie et autres vieux meubles inutilisables.

Lorsque nous étions gosses cette grande bâtisse était nymphée d'un prestige mystérieux auquel n'était sans doute pas étrangère la grande grille de fer forgé (dans le style de celle du vieux cimetière, près du presbytère) qu'on ne s'autorisait pas à franchir sans quelque appréhension inexplicable. Il faut dire que les énormes battoirs de Tonton, Jean Pennamen, avaient, auprès des plus audacieux, un pouvoir de dissuasion qui ne nécessitait le port d'aucun uniforme de représentant de la force publique.

L'acquisition par la commune des locaux et dépendances du Grand Monarque est un pas en avant vers l'élaboration d'une sorte de foyer-logement tellement attendu sur l'île.

Sourires de la météo

Mercredi - Après quelques jours d'un temps maniable, la météo nous l'avait annoncé : profitez bien des derniers (ou des pre-

miers) rayons de soleil car ça ne va pas durer. Effectivement elle ne s'est pas trompée car, dans la soirée, koet ar voulc'hast adarre.

Avez-vous remarqué que les pythoïsses inspirées des divers journaux télévisés ne réduisent leur sourire carnassier qu'à l'annonce des moindres moustouillou sur la Côte d'Azur alors que l'énoncé d'une mer force 8 à 10 sur les côtes bretonnes n'a aucune incidence sur leurs muscles zygomatiques ? Il est vrai qu'en camouflant avec leur tête la pointe de Bretagne sur la carte météo elles ont, comme le malheureux téléspectateur, du mal à voir ce qui s'y passe.

Retour de l'Enez-Sun

Samedi - Alleluia ! Pas pour longtemps : accosté à la cale peu après onze heures, il reprend la mer pour Douarnenez à midi après avoir débarqué les passagers (les visages de certains en disent long sur les phénomènes de rejet qui ont dû aggrémenter la traversée) et le fret. Durant toute la semaine à venir, semble-t-il, il ira à Douarnenez, tout du moins tant que la fiabilité du mouillage de Sainte-Evette n'aura pas été formellement reconnue.

L'Écho des Îles du 1^{er} avril nous offre le visage d'un Dardieu complètement noir : ken dija, m'a dit une mauvaise langue ; adarre, répondit l'écho !

Directeur de la publication
François-Pierre Lobies
Comité de direction
Geneviève Jouart
Luc Perus
Léo Rolland

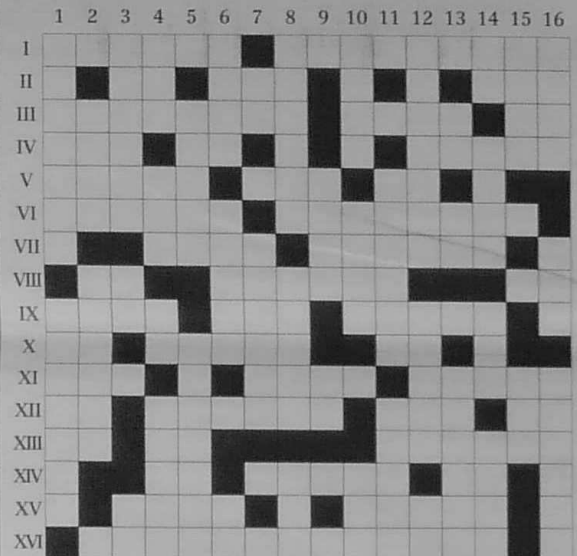
Fabrication
Micheline Fauvot
Marie-France Le Fiem

Correspondants
Ile d'Ouessant
Françoise Lamour : 98 48 85 56
et le comité de rédaction de l'île
Ile Molène
Jacqueline Coquet : 98 07 38 52
Ile de Sein
Pierre Salaün : 98 70 92 15
Archipel de Glénan
Jean Puloc'h : 98 56 11 89
Ile de Groix
Léo Rolland : 97 86 80 97
Belle-Ile
Anne Ducarin : 97 31 85 53
Ile de Houat
Joël Lorec : 97 30 68 19
Ile d'Hoedic
Geneviève Jouart : 97 86 57 57
Ile-aux-Moines
Luc Perus : 97 54 96 29
Ile d'Arz
Guillemette Daouzeg : 97 44 33 28
Ile d'Yeu
Sylvie Bouyer et Pierre Bertrand
51 58 35 44
Guy Bézille (pêche)
Ile d'Aix
Jean-Claude Flamant : 46 84 66 50

Commission paritaire : n° 74560
SIRET : 392 230 769 00011
N° ISSN 1165-7251
Tirage 4 000 exemplaires
Imprimé à Saint-Julien-du-Sault
sur les presses de
l'Imprimerie de L'Écho des Îles
Le papier est un offset recyclé

Abonnements et administration
Publicité
8-10 Place de la Mairie
89330 Saint-Julien-du-Sault
Tél. : 86 91 13 37 - Fax : 86 91 15 00
Siège social
2, Place du Leurhé - 56590 Ile de Groix
Tél. : 97 86 57 57

MOTS CROISÉS SENANS N° 21 (E bredonneg ar gear, m'ar plij)



Horizontal - 1 - Chaudron ; Se cuisait aux braises de goémon 2 - Au cœur de la moisissure ; Précédé de Lienn, pouvait servir de serpillière ; Voyelle triplée. 3 - Bouche (sur un lacet de soulier, par exemple) ; Gouvernail ; Voyelle doublée. 4 - En pleine nostalgie ; Début de "soigneux" ; Personne ; Grand consommateur de goémon séché ; Pointe ou bouche ; Tombe. 5 - A l'envers ; station balnéaire du Sud Finistère ; Est maintenant plus utilisé dans le barbe-cue que dans le fer à repasser. 6 - Paille en désordre (et de plus il manque une voyelle) ; Concours de labourage. 7 - Jeu traditionnel sur le sable de la grève ; Ancêtre de la margarine ; Odeur. 8 - Goémon ; Agneau ; Contre. 9 - Début de basse mer ; Balayer ; Forme d'être. 10 - Peur ; Pantalon ; Tricot. 11 - Début et fin de glace ; Aussi bien ; Un des péchés capitaux ; Voyelle doublée. 12 - Fin du lieu où se dresse un monument de l'île ; Phonétiquement : c'était une épave à Plas ar skoul ; On y rangeait les plus belles pièces de vaisselle. 13 - Phonétiquement : prière à la Vierge ; Jaillit sous le rabot ; Forme d'être. 14 - Quintessence du didou ; Cornouaille. 15 - Coutelas.

Vertical - 1 - Utilisé surtout pour les fritures ; En galettes séchées, servait de combustible. 2 - labourer ; Pêché capital. 3 - Hutte, cabane ; Dans ; Ardeur du feu. 4 - Produit principalement par la vache ; Mon ; Phonétiquement : île ; Souvent livré en sacs de boulets. 5 - De bas en haut ; le contenu d'un pot ; "Tombé malade". 6 - Indispensable pour caféter dans la tradition ; Soutiens du bilédennog sur l'eau ; Que. 7 - Frénes, louche. 8 - Outil, instrument ; A l'envers ; bouché ; Choux. 9 - Remplit les citernes ; Voyelles 10 - Sur les rochers, peu recommandé aux plantes de pieds sensibles ; Hé bien ! Consonnes d'un lycée technique de Quimper. 11 - Habitable, accoutumé ; Durcit le kloyeur du costume d'ilienne. 12 - Bois de chauffage ; Nuitee ; Trop. 13 - Forme de faire (ou début de baratte) ; Odeur ; Existe, entre autres, aux prunes à l'anis ou à la cannelle. 14 - Affirmation ; Trognon ; Etre (à l'île) ; Toit. 15 - Mensonge ; Mois de Marie. 16 - Chez les enfants (et certains adultes) déclenche un automatisme qui remplace la montre ; Patron (pêcheur sur le lac de Tibériade) ; Lorsqu'il tombe de la cheminée, mieux vaut avoir un couvercle sur le l'horizontal.

(Solution dans le prochain numéro)

SOLUTION DE LA GRILLE N° 20

Horizontal - 1 - Bassion ; Ave Rabbi ; Per. 2 - Avi ; Nao ; maro ; All. 3 - Rener ; Amp ; Kab ; Len. 4 - Ria ; Aactn ; Die ; Bara. 5 - Avu ; Malcus ; Minin. 6 - Benitatem ; Ezhom ; Nt. 7 - Arc'hant ; urz ; Pp. 8 - Sc ; Egile ; C'halir. 9 - Ah ; Ahelio ; Be. 10 - Ce ; Af ; Amp ; Araj ; Pez. 11 - Azkas ; Armed close. 12 - Ar ; Kleze ; Vd ; Cht. 13 - Pedi ; Asten ; Laer ; C'har. 14 - Hi ; Lter ; Rs ; Mane. 15 - Al ; ker ; On ; Dia. 16 - Melus ; Ecce homo. 17 - Dt ; Hh ; Scouarn. 18 - Plo ; Vona ; Azen. 19 - Ouan. 20 - Ongant ; Anezo. 21 - Crucifiet ; Treitour.

Vertical - 1 - Barrabas ; Caiphaz ; Poc. 2 - Ave ; Verc'hez ; Eil ; Alar. 3 - Sin ; Unc ; Kad ; Onu. 4 - Er ; Ih ; Avaristed. 5 - Inri ; Tach. 6 - Oa ; Aman ; Kalkud ; Of. 7 - Noa ; Ante ; Falstestien. 8 - Malt ; Go ; Reter ; Ge. 9 - Pace ; Amzer ; Ervat. 10 - Cuzul ; Meen ; Echon. 11 - Em ; Ns ; Re ; Pd ; Poc ; Nt. 12 - Rak ; Ez ; Nesa. 13 - Arad ; C'halvar ; Hc. 14 - Bobl ; Herodes ; Oo ; Ae. 15 - Emo ; Alas ; Muani. 16 - Ian ; Implije ; Pouzet. 17 - Bn ; Plo ; Cm ; Rezo. 18 - Pilat ; Chadennou. 19 - Erin ; Bethani. 20 - Rouantelez ; Treagont.

BULLETIN D'ABONNEMENT

A remplir en lettres capitales

NOM.....
PRÉNOM.....
ADRESSE.....

Abonnement pour un an, 51 numéros :
345 F

ILE DE RATTACHEMENT.....
Abonnement 1 an : 345 F
Abonnement 6 mois : 195 F
Pays européens (1 an) : 500 FF
Autres pays (1 an) : 600 FF
Abonnement de soutien à partir de : 400 F

A retourner accompagné de votre règlement à
L'ÉCHO DES ÎLES - Place de la Mairie - 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT